



Ai-je le droit de fumer sur ma terrasse ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 14 avril 2007

Ai-je le droit de fumer sur ma terrasse ? habitant au rez de chaussée en location ?

Réponse :

Aucun texte législatif ou réglementaire n'interdit de fumer chez soi, et qui plus est dans un espace non couvert. Vous ne pouvez cependant pas ignorer que cela peut gêner, voire nuire à la santé de vos voisins et donc prendre les précautions suffisantes pour minimiser cette gêne.